


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2019



Le rapport d'orientations budgétaires 2019 qui vous est proposé aujourd'hui s'inscrit dans un cadre toujours plus contraint pour les collectivités locales.

Les réformes décidées par l'Etat dans le cadre de la loi de finances pour 2018 ont un impact fort au niveau local. En termes de recettes, la suppression totale annoncée de la taxe d'habitation entraîne un gel de cette ressource pour notre ville, mais pose surtout la question cruciale de la participation des habitants aux charges de la collectivité. C'est l'occasion pour nous de réaffirmer vigoureusement notre intention de préserver l'attractivité de notre fiscalité locale.

En termes de dépenses, nous sommes soumis à un encadrement autoritaire de nos dépenses de fonctionnement, et ce, malgré le refus exprimé par la Ville de contractualiser avec l'Etat selon des critères établis de manière léonine. En effet, tout dépassement malencontreux du plafond notifié par l'Etat entraînerait une sanction financière particulièrement sévère en 2020.

Malgré ces contraintes, en plus du poids important des péréquations qui demeurent, ce budget primitif pour 2019 retrace la priorité de la Ville de poursuivre les investissements structurants, notamment :

- la redynamisation du Cœur de ville avec la construction de la nouvelle halle de marché ;
- l'accompagnement des travaux liés à EOLE sur l'avenue Gambetta ;
- le projet de rénovation du parc de Bécon ;

Le présent rapport d'orientations budgétaires a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue du vote du budget au Conseil municipal du mois de décembre. La présentation s'articule autour de 3 grandes parties :

I - Le contexte général pour 2019

II - Les projets de la ville

III - Les orientations budgétaires pour Courbevoie qui permettront la réalisation de ces projets.

Jacques Kossowski
Maire de Courbevoie
Président du territoire
Paris Ouest La Défense

Patrick Gimonet
Adjoint au Maire
délégué aux finances

SOMMAIRE

1	Le contexte général pour 2019	4
1.1	Le contexte économique national	4
1.2	Le dispositif de contractualisation avec l'Etat	5
1.3	Des ressources limitées	5
a.	Fin des dotations de fonctionnement de l'Etat	5
b.	Des ressources fiscales sans dynamisme	6
c.	Des ponctions fortes sur les ressources de la Ville au titre de la péréquation	8
2	Les projets pour 2019	9
2.1	Renforcer le dynamisme et l'attractivité socio-économique de la ville	9
2.1	Préserver et adapter les services publics	10
2.2	Réaliser des programmes d'investissement structurants pour la ville	11
3	Les hypothèses de construction budgétaire	12
3.1	Poursuite de l'optimisation des dépenses de gestion	12
3.2	Maintien de l'épargne nette	14
3.3	Désendettement progressif	14
ANNEXES		
a)	Chaine du financement et de l'épargne : 2016 – 2018	16
b)	Opérations d'investissements pluriannuelles	17
c)	Analyse et évolution de l'encours et de la structure de la dette	19

1 Le contexte général pour 2019

1.1 Le contexte économique national

Précautions :

Au moment de la rédaction de ce rapport, le projet de loi de finances 2019 (PLF 2019) vient d'être présenté en conseil des ministres. Le vote étant prévu vers le 30 décembre, le projet de loi exposé aujourd'hui est appelé à évoluer au gré des discussions parlementaires.

Le gouvernement vient de dévoiler le second projet de loi de finances du quinquennat. Il repose sur des prévisions révisées concernant les fondamentaux de l'économie :

- La croissance économique connaît un ralentissement par rapport à 2017 : elle serait de 1,7% en 2018 et 2019 contre 2,3% en 2017. Ces chiffres correspondent à ceux indiqués dans la loi de programmation des finances publiques votée fin 2017, mais inférieurs de 0,2 % à la dernière prévision du gouvernement au printemps.
- Le ralentissement de la croissance peut notamment s'expliquer par la hausse de l'inflation du premier semestre 2018, sous l'effet de la hausse du pétrole. Pour 2018, l'inflation pourrait atteindre +1,6% (contre 1,4% prévus) et 1,3% en 2019.
- **Le rebond du déficit public prévu en 2019 : 2,8% du produit intérieur brut (PIB).** Le reflux espéré à partir de 2019 ne pourra finalement pas se produire. En effet la dette publique se situerait à 98,6% du PIB l'an prochain, soit près de 100 milliards d'euros et gonflée par :
 - L'intégration de la dette de SNCF réseau aux comptes de l'Etat, qui correspond à 0,1% par an ;
 - La transformation du crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) en baisse de charges pérennes dont l'impact est de 0,9% de PIB.
- **La trajectoire de baisse des dépenses publiques est quant à elle maintenue à 54% du PIB en 2019.** En volume, la hausse des dépenses serait de +0,6%, +25 milliards d'euros en 2019 en intégrant l'inflation, contre 20 milliards d'euros pour 2018.

Pour parvenir à son objectif de maîtrise de la dépense publique, certaines mesures sont envisagées, notamment la revalorisation a minima de certaines prestations sociales, et des pensions de retraite : +0,3%, soit nettement moins que l'inflation.

Par ailleurs, les collectivités locales continueront bien évidemment d'être mises à contribution, puisque la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 met en place dès 2018 un dispositif de contractualisation des plus grandes collectivités ayant pour but de l'encadrer le taux d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

1.2 Le dispositif de contractualisation avec l'Etat

La ville de Courbevoie fait partie des collectivités visées par le dispositif de contractualisation avec l'Etat pour l'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

A l'issue de la discussion avec le préfet et ses services engagée sur une trop courte période au printemps, **la ville n'a pas signé de contrat avec l'Etat**, n'ayant pas été entendue aussi bien sur les critères à retenir que sur les efforts déjà fournis.

Pour autant, l'état nous a notifié la trajectoire maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +0,9% par an pour les années 2018 à 2020.

Le non-respect de cette limite entrainerait pour la ville de fortes sanctions financières, qui seraient difficilement soutenables sur notre budget et qui de fait conduiraient à s'acquitter deux fois de la même charge. Toutefois, la bonne gestion et la rigueur avec laquelle nous avons réussi sur la période passée à réduire nos dépenses de fonctionnement de -1% nous permettent d'envisager cette contrainte de façon plus sereine.

1.3 Des ressources limitées

a. Fin des dotations de fonctionnement de l'Etat

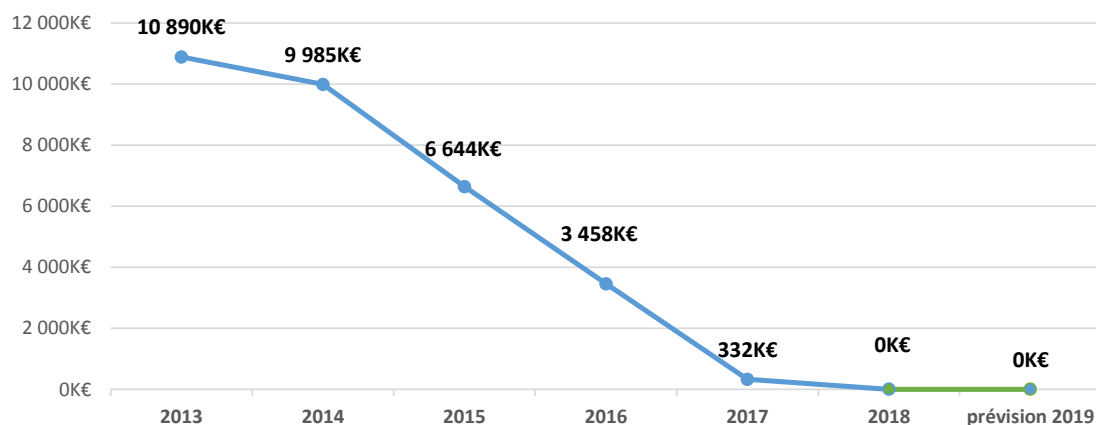
Pour Courbevoie, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été réduite à zéro à compter de 2018.

Ainsi, la perte annuelle de recettes liée à la diminution de la DGF est désormais de 10,9 millions d'euros par an par rapport au montant perçu en 2013, soit un manque à gagner de 45 millions d'euros entre 2013 et 2019.

EVOLUTION DE LA DGF

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	prévision 2019
Population DGF Courbevoie	90 444	91 610	90 033	89 093	88 475	87 650	87 650
Evolution de la DGF	10 890K€	9 985K€	6 644K€	3 458K€	332K€	0K€	0K€
Evolution DGF n/n-1		904K€	3 341K€	3 186K€	3 126K€	332K€	0K€
Perte globale de ressources cumulée pour la Ville depuis 2013			5 150K€	12 581K€	23 139K€	34 029K€	44 918K€
montant / habitant	120 €	109 €	74 €	39 €	4 €	0 €	0 €

Diminution constatée de la DGF (en k€)



b. Des ressources fiscales sans dynamisme

Préserver une fiscalité attractive pour les ménages et les entreprises est un engagement fort de la municipalité qui sera bien évidemment renouvelé pour 2019.

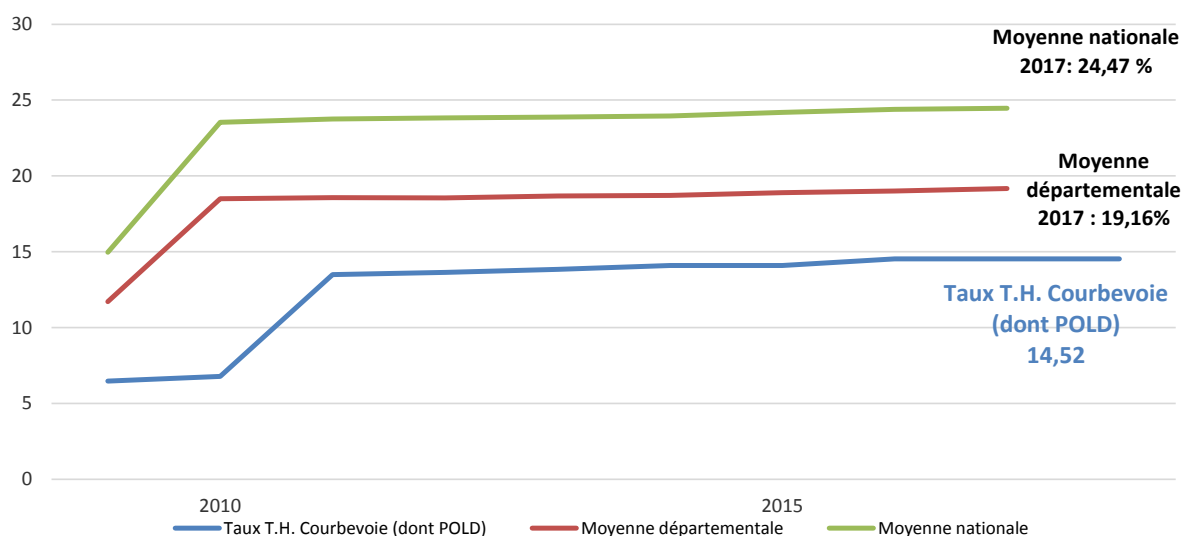
Une fiscalité locale stable

Soucieuse de ne pas accentuer la pression fiscale des ménages, la volonté municipale est de maintenir des **taux d'imposition de taxe d'habitation et taxe foncière parmi les plus bas du département des Hauts-de-Seine, et de France.**

Rappel des taux d'imposition

	Taux 2017	Taux 2018	Moyenne nationale 2017
Taxe d'habitation (TH)	14,52%	14,52%	24,47%
Foncier Bati (FB)	6,63%	6,63%	21,00%
Foncier non Bati (FNB)	10,40%	10,40%	49,46%
Taxe ordures ménagères (TEOM)	1,88%	1,88%	

Evolution comparée de la taxe d'habitation



Suppression progressive de la taxe d'habitation

Prévue dans le cadre de la loi de finances pour 2018, la réforme de la taxe d'habitation n'a pour l'instant pas d'incidence sur le produit perçu par la ville pour l'année 2018.

En effet, c'est par un mécanisme de dégrèvement que l'Etat se substitue progressivement aux contribuables, pour dispenser à terme 80% des foyers fiscaux du paiement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A ce stade, ne disposant pas encore des données définitives de la taxe d'habitation 2018, nous estimons que 50 % des foyers courbevoisiens seraient concernés par la réforme.

Les conséquences de cette réforme pour la ville sont cependant de plusieurs ordres : d'une part, la suppression partielle ou totale de la taxe d'habitation à terme entraîne une perte de dynamisme liée aux effets de base de cette taxe puisque le montant assuré et perçu par la ville est figé à celui perçu en 2017.

Mais c'est aussi la logique démocratique locale fondée sur la contribution des habitants aux charges de la collectivité et le principe de libre administration des collectivités locales qui sont remis en cause. Remplacer une taxe locale par une compensation versée par l'Etat, emporte le risque d'une déconnection totale avec les habitants.

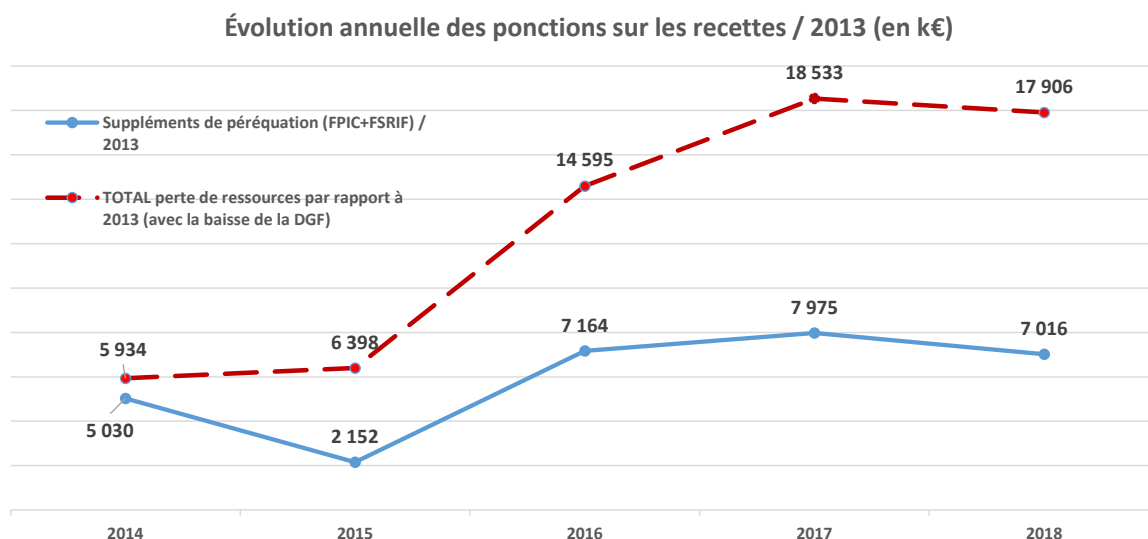
Si le projet de Loi de finances pour 2019 ne contient rien sur ces aspects, le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il travaille sur la suppression totale de la taxe d'habitation et qu'une loi de refonte fiscale des collectivités serait présentée pour le printemps 2019. Nous serons bien entendu particulièrement attentifs aux dispositions qu'elle pourra contenir.

c. Des ponctions fortes sur les ressources de la Ville au titre de la péréquation

Ne disposant pour l'instant pas d'information précise sur les dispositions relatives à la péréquation, nous ne pouvons que craindre une nouvelle augmentation de nos prélèvements, au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF), ou du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Pour mémoire, nos contributions au FSRIF et au FPIC pour 2018 représentent respectivement 15 724 k€ et 2 204 k€, soit un total de 17 928 k€.

Le cumul de l'ensemble des mesures péréquatrices reste très confiscatoire pour Courbevoie. **Ainsi le manque à gagner pour 2018 est de 17,9 M€ supplémentaires, soit en cumul 63,4 M€ depuis 2013.**



2 Les projets pour 2019

Malgré la contrainte financière, la ville entend poursuivre ses actions dans ses différents domaines d'interventions, et préserver les services proposés depuis de nombreuses années aux Courbevoisiens.

2.1 Renforcer le dynamisme et l'attractivité socio-économique de la ville

Notre ville bénéficie d'atouts majeurs : sa qualité de vie, sa proximité avec la ville de Paris et son réseau de transports .

Le quartier d'affaires de La défense, 1^{er} quartier d'affaires européen, a su saisir l'opportunité du Brexit et accueillera notamment l'Agence bancaire européenne (ABE) qui quitte Londres.

Inauguré pour la rentrée de septembre 2018, le nouveau lycée Lucie Aubrac participe de l'attractivité de notre ville, via ses sections internationales.

Les sections internationales du nouveau lycée sont ouvertes en anglais britannique, arabe, allemand, chinois et coréen. Elles viennent compléter l'offre déjà existante sur la ville dès la grande section de maternelle.

Plus encore, parmi les mesures destinées à favoriser l'implantation d'entreprises européennes ou internationales, le Premier Ministre vient d'officialiser la création d'une école européenne à Courbevoie dès la rentrée 2019.

L'ouverture d'une école européenne à Courbevoie de type 2, la deuxième installée en France après Strasbourg, constitue une opportunité de développer une nouvelle offre de scolarité tournée vers l'international et portée par un écosystème dynamique et favorable.

Par ailleurs, le multilinguisme contribue à découvrir la culture des autres, chacun apportant à la communauté scolaire une meilleure connaissance de son pays. Cela s'inscrit dans un renforcement de l'identité européenne.

Ce projet global très ambitieux est facilement réalisable à Courbevoie en raison notamment de son attractivité économique et de la présence d'une diversité de population en lien avec le quartier d'affaires international.

La réalisation de ce projet repose donc sur un travail transversal mené avec la Ville de Courbevoie mais aussi l'éducation nationale, le département et la région.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants : 130 élèves de la moyenne section au CM2, 60 élèves au collège, 40 élèves au lycée.

D'autres actions seront conduites pour accueillir les salariés, fonctionnaires et familles de ces structures : ateliers d'anglais dans les crèches, traduction des règlements de fonctionnement, personnel municipal formé aux langues étrangères, principalement l'anglais.

Les actions en matière de développement économique se font en partenariat étroit avec le Territoire POLD :

- « Prix de l'Innovation », à l'attention des entrepreneurs qui a rencontré un grand succès lors de l'édition précédente ;
- Poursuite de la mission de préfiguration – Catalyseur de l'Innovation Territoriale (ex- cluster);
- L'annuaire des entreprises, on-line.

Bien entendu, la ville entend renouveler son soutien aux commerçants et artisans de proximité.

Dans la mesure du possible, nous ferons également en sorte de maintenir le niveau de subventions des associations qui sollicitent notre soutien financier.

2.1 Préserver et adapter les services publics

Notre collectivité poursuit son adaptation et se réforme afin de répondre au mieux aux attentes des courbevoisiens.

La ville continue le développement des services numériques pour les administrés, notamment au travers du projet de guichet unique numérique Courbevoie Chez Moi, et d'accompagnement des agents à ces évolutions, au travers du projet Declic.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des équipements municipaux de petite enfance va bénéficier de la restauration en liaison froide. Gage de qualité, la ville a choisi de réaliser cette prestation en interne, par le service de la restauration collective. Celui-ci est en effet compétent en la matière puisqu'il fabrique et livre déjà les repas de quelques crèches et d'une majorité de nos écoles.

De plus, une part significative d'éléments « Bio » sera intégrée dans la composition des repas, tout en maintenant le strict respect des recommandations actuelles ou à venir en matière de nutrition. Bien évidemment, une attention particulière sera portée à l'accompagnement professionnel des personnels de la petite enfance actuellement dédiés à la restauration sur site, comme à ceux de la cuisine centrale.

2.2 Réaliser des programmes d'investissement structurants pour la ville

La ville va poursuivre les opérations majeures de restructuration de son Cœur de ville, ainsi que des travaux d'entretien et de rénovation de ses bâtiments publics, pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La mise à niveau des bâtiments en matière d'efficacité énergétique se poursuivra dans le cadre des programmes d'entretien des bâtiments.

- **Opération Charras - cœur de ville :**

L'opération se déroule conformément au calendrier prévisionnel. Les travaux de construction de la nouvelle halle de marché et d'un nouveau parking souterrain ont commencé et se poursuivront en 2019, pour une livraison prévue en décembre 2019.

- **Opération Gambetta / Eole :**

L'opérateur d'Eole a réalisé l'installation de la conduite de marinage au cours des second et troisième trimestres 2018, ainsi que la prise de possession de la place des Frères Engels. Parallèlement, l'usine de retraitement des boues et le tunnelier sont en cours d'assemblage sur l'avenue Gambetta. Le tunnelier alimentera la conduite de marinage dès sa mise en service début 2019.

Les travaux de rénovation des espaces situés autour de la place Charras débuteront au printemps 2019 par la réalisation du square Freudenstadt. Sa livraison est prévue pour le second semestre 2020 et sera financé pour moitié par SNCF Réseau.

- **Village Delage :**

L'année 2018 a véritablement permis un redémarrage à plein régime du projet d'aménagement. Deux grands chantiers ont été lancés par les opérateurs au premier semestre 2018 : d'une part la construction de bureaux à l'angle de l'avenue de l'Europe et de la rue des Minimes ; d'autre part, les travaux de la première opération de logements - qui comptera 240 habitations, dont 30% de social. La Ville a de son côté débuté les études de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics pour accompagner la réalisation des premières opérations.

L'année 2019 verra de nouvelles mise en chantier, avec la mise en œuvre de 4 nouvelles opérations pour un total de 900 logements dont 300 sociaux, mais aussi le démarrage des travaux du groupe scolaire de quartier et la poursuite des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du parc public d'1,5 ha, en partenariat avec l'EPFIF. L'ensemble des opérations de la phase 1 du projet seront démarrées, ce qui permettra à la Ville de franchir de nouvelles étapes dans sa démarche de labellisation EcoQuartier. L'avancement des études de maîtrise

d'œuvre des espaces publics sera aussi l'occasion de concevoir des lieux publics écologiques et innovants en concertation avec les habitants.

- **Parc de Bécon et centre horticole :**

A la suite de l'étude de programmation, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juin 2018. Le choix du candidat aura lieu début novembre 2018. Pour la phase 1 qui concerna la partie basse du Parc (tennis, théâtre de verdure, allée extérieure), le maître d'œuvre devrait finaliser son projet à la mi-année et consulter les entreprises au second semestre, pour un début de travaux en décembre 2019. La livraison de cette phase est estimée pour octobre 2020.

Le financement est en cours de négociation avec le Département dans le cadre du prochain contrat de développement département ville 2019-2020.

A terme, le nouveau centre horticole pourrait s'implanter sur un terrain situé rue de Colombes (en face du Lycée Paul Lapie) appartenant à la région.

3 Les hypothèses de construction budgétaire...

3.1 Poursuite de l'optimisation des dépenses de gestion

Pour réaliser l'ensemble des projets d'équipement programmés, il est nécessaire de continuer à maîtriser la croissance de nos dépenses de fonctionnement.

Dans ce contexte, nous apportons toujours une attention particulière à la maîtrise de la masse salariale, qui représentait environ 36,6 % de nos charges en 2018.

L'orientation visant à contenir les dépenses de personnel engagée depuis 2016 se poursuivra en 2019.

Dans la continuité de l'exercice 2017, les services municipaux ont recherché, au cours de l'année 2018, à optimiser l'efficacité de leurs modes de fonctionnement afin de conserver un haut niveau dans la qualité du service rendu aux usagers tout en s'inscrivant dans un contexte budgétaire restreint.

A titre d'exemple, la mise en œuvre de la restauration en liaison froide dans les Etablissements d'accueil de jeunes enfants municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019, repose sur la centralisation de la production des repas au sein de la cuisine centrale municipale. Cette nouvelle organisation permettra de recomposer les équipes techniques déployées au sein de 16 établissements multi accueil.

L'accompagnement des services et des agents à ces changements a été renforcé en 2018 par le recrutement d'un poste dédié à la mobilité interne au sein de la Direction des ressources humaines. L'objectif est d'améliorer le suivi individuel des agents en situation d'évolution métier du fait des réorganisations de services, de reclassement pour raison médicale ou par choix : évolution des missions, besoins de formation, changement de service.

Un plan d'action dénommé « Décliv » a été lancé fin 2017 et se poursuivra jusqu'en 2019. Il vise à développer la culture « numérique » des personnels afin de leur permettre d'adapter leurs pratiques professionnelles aux changements dans ce domaine et notamment la dématérialisation de certaines procédures en lien avec l'usager.

Les efforts des services dans l'organisation de leur fonctionnement ont permis en 2018 de poursuivre la baisse des dépenses relatives au recours au personnel remplaçant. Cette orientation sera maintenue en 2019.

Une attention accrue sera portée sur les heures supplémentaires rémunérées en 2019. Un recul est observable en 2018, mais semble essentiellement lié à l'absence d'élections.

La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu impactera aussi les équipes des ressources humaines qui devront absorber cette nouvelle tâche dans leurs missions quotidiennes, sans que l'Etat qui impose cette réforme à chaque employeur, public ou privé, ne propose la moindre compensation financière.

Evolution des principales composantes de la masse salariale :

Composante de la masse salariale	Projeté 2019
Traitement indiciaire (fonctionnaires et stagiaires)	29 694 018,00
Rémunération personnel contractuel	11 606 265,00
Régime indemnitaire	10 431 877,00
<i>Dont heures supplémentaires (IHTS)</i>	<i>1 000 000,00</i>
Nouvelle bonification indiciaire	161 105,00
Prestations familiales	61 730,00
Autres (supplément familial de traitement, rémunération des apprentis...)	2 537 977,00
Charges	20 086 107,00
Total	74 579 079,00

Les impacts en 2019 des obligations légales et réglementaires ont été estimés :

- Protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations :
+342 k€

- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon,ancements de grade, promotion interne) : +391 k€
- Validation de service (obligation de reprise au régime spécial de retraite des périodes cotisées au régime des contractuels avec paiement du différentiel) : 200 k€

Le temps de travail effectif annuel d'un agent à temps plein est de 1 607 heures ce qui correspond au temps de travail légal.

3.2 Maintien de l'épargne nette

La tension sur nos recettes et les prélèvements de la péréquation impactent fortement l'épargne nette.

Aussi, les efforts de gestion et d'optimisation des dépenses entrepris ces dernières années permettant de la préserver ainsi que notre capacité d'investissement seront renouvelés en 2019.

A noter que la projection du budget primitif 2018 n'intègre pas les DM, et part du postulat que toutes les dépenses et toutes les recettes seront réalisées.

K€	CA 2016	CA 2017	Budget 2018
Produits de fct. courant	225 234	214 054	217 019
- Charges de fct. courant	190 298	192 441	196 825
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	34 937	21 613	20 194
= Solde exceptionnel	-1 314	-572	-796
= EPARGNE DE GESTION (EG)	33 623	21 041	19 399
- Intérêts	4 470	4 152	4 247
= EPARGNE BRUTE (EB)	29 153	16 889	15 152
- Capital	7 717	8 064	8 265
= EPARGNE NETTE (EN)	21 435	8 825	6 887

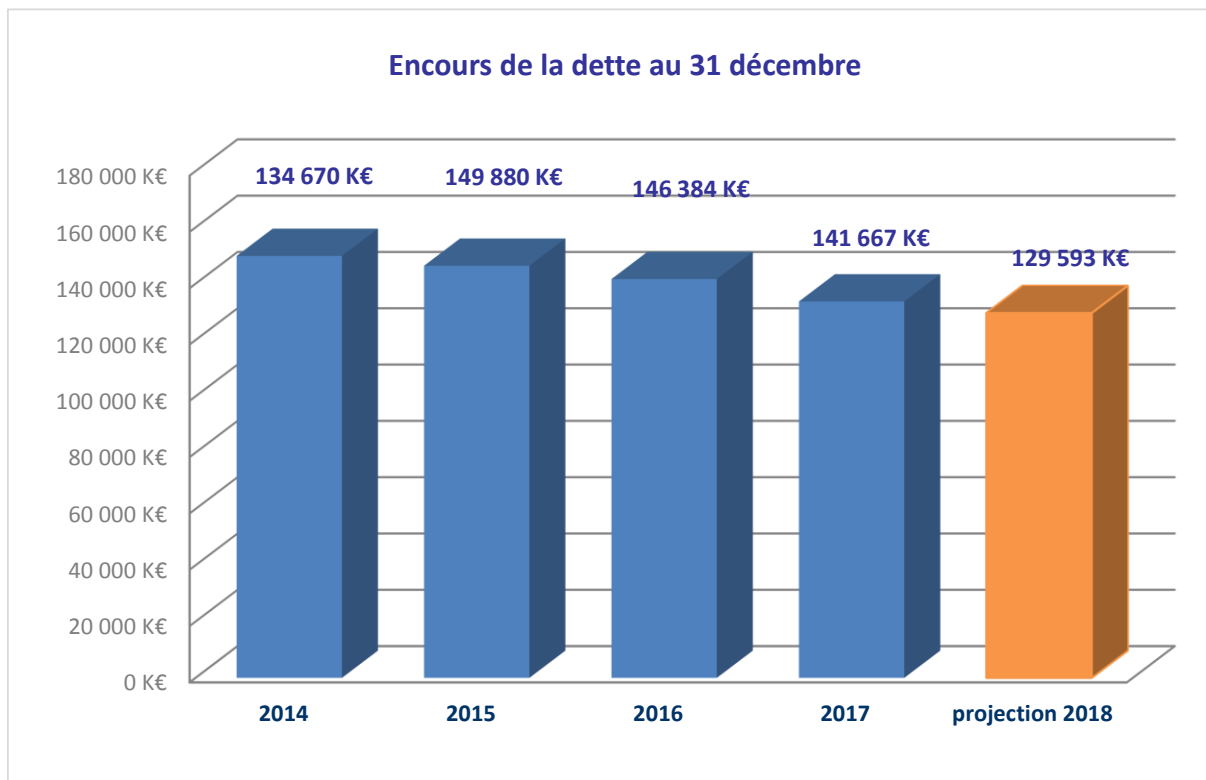
3.3 Désendettement progressif

Le désendettement engagé depuis 2015 se poursuit en 2018. Souhaité par la municipalité, il permet de préserver des marges de manœuvres pour financer les investissements majeurs des prochaines années.

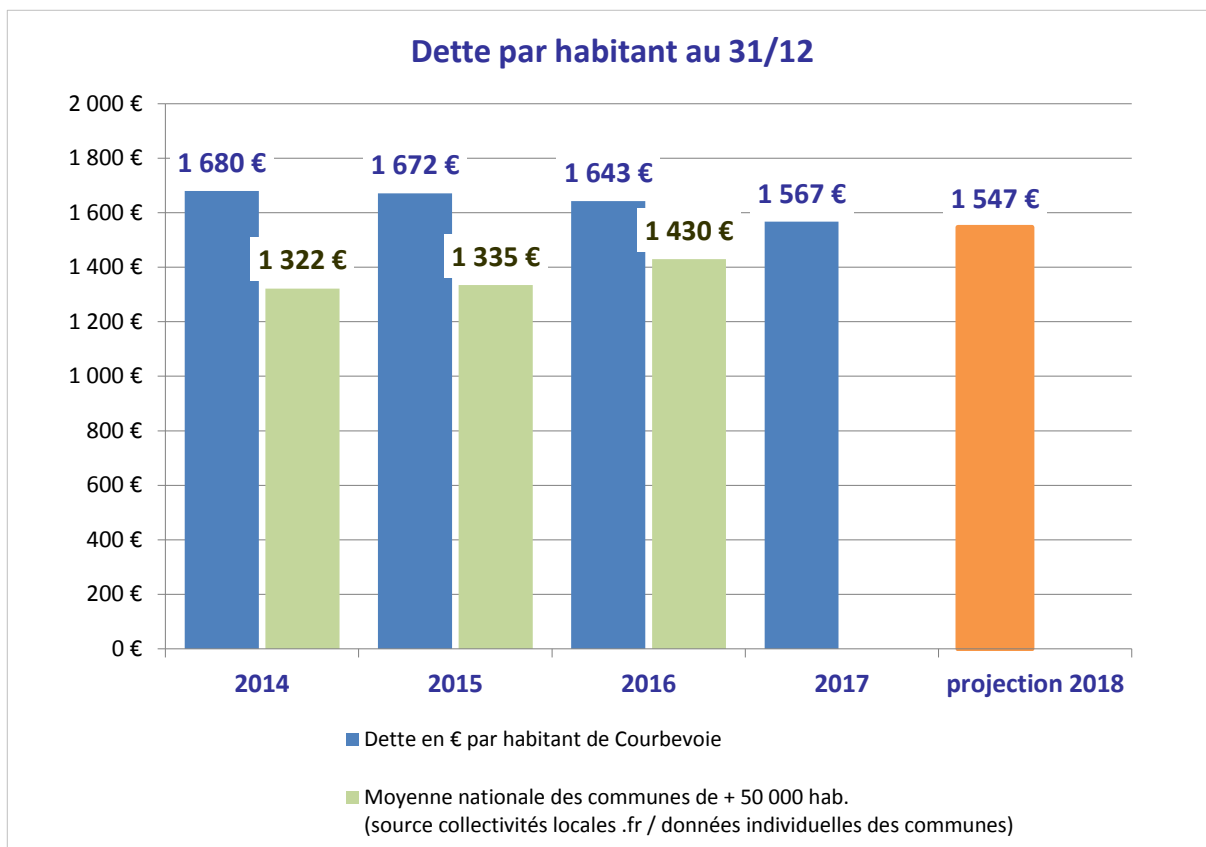
Une consultation d'emprunt a eu lieu pendant l'été 2018, qui a conduit à souscrire deux emprunts avec la Banque Postale pour un total de 8 millions d'euros.

Le premier emprunt de 4 millions d'euros (à taux fixe de 1,40% sur 20 ans) sera versé le 25 septembre prochain. Le second, à taux variable dont les conditions sont déjà fixées (Euribor 12 mois + marge 0,38%), ne sera versé qu'en juillet 2019.

L'encours de dette prévisionnel au 31 décembre s'établirait ainsi à 129 593 k€, soit un **désendettement de 4 109 k€ sur l'année 2018.**



L'encours de dette par habitant diminue et s'établit à 1547 €.



ANNEXES

a) Chaîne du financement et de l'épargne : 2016 – 2018

K€	CA 2016	CA 2017	Budget 2018
Produits fct courant (A)	225 234	214 054	217 019
Produits fct courant stricts	224 311	213 225	216 090
Impôts et taxes	198 864	190 010	191 098
Dotations et participations	11 615	8 924	8 766
Autres produits de fonct. courant	13 833	14 291	16 227
Atténuations de charges	923	829	929
Produits exceptionnels (B)	382	709	49
Produits fonctionnement (C = A+B)	225 616	214 763	217 069
Charges fonctionnement courant (D)	190 298	192 441	196 825
Charges fct courant strictes	164 040	164 350	169 137
Atténuations de produits	26 258	28 091	27 688
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	34 937	21 613	20 194
Charges exceptionnelles (E)	1 695	1 280	845
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	191 993	193 722	197 670
EPARGNE DE GESTION (C-F)	33 623	21 041	19 399
Intérêts (G)	4 470	4 152	4 247
Charges de fonctionnement (I = F+G)	196 463	197 874	201 917
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	29 153	16 889	15 152
Capital (K)	7 717	8 064	8 265
EPARGNE NETTE (L = J-K)	21 435	8 825	6 887
Dépenses d'inv hors annuité en capital	23 858	28 911	54 455
Dépenses d'inv. hors dette	23 858	28 911	54 455
Remboursements anticipés	0	0	0
EPARGNE NETTE	21 435	8 825	6 887
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 693	8 906	15 267
Opérat° pour compte de tiers (Rec)	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	270	396	1 676
Subventions yc DGE / DETR	314	3 134	10 595
Emprunt	3 000	100	9 277
Variation de l'excédent global	5 853	-7 550	0
Excédent Global de Clôture (EGC)	19 512	11 962	0

b) Opérations d'investissements pluriannuelles

Les opérations d'investissements pluriannuelles et d'un montant supérieur à 1 million d'euros sont gérées en autorisations de programmes – crédits de paiement (AP/CP).

Les AP/CP qui ont cours en 2018 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Conseil municipal du 15/10/2018

AUTORISATION DE PROGRAMMES BP 2018

(en k€)		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP				
Opération	n°AP	Montant total opération au 31/12/2017	Variation AP 2018	Total AP	Total réalisé au 31/12/2017	Crédits de paiements 2018	Reste à financer (après inscription 2018)	2019	SUIVANT (2020-2021)
Réaménagement parc de Bécon	ENV/BECON/2004/1	11 090		11 090	124		10 966	1 700	9 266
Construction Stade J-P Rives	BSP/CONSST/2004/1	25 610		25 610	25 301		309		
Installation réseau de video-protection et fibre optique	DGT/VIDEO/2004/2	5 655	3 130	8 785	5 169	2 750	866	2 500	-1 634
Rénovation espace Carpeaux	TX/CULT/2009/1	956		956	518		437		
Equipements publics Mermoz / Daudet	TX/ECOLE/2009/3	4 935		4 935	9		4 926	300	4 626
Travaux restructuration Hôtel de ville	TX/BATCOM/2009/1	6 411		6 411	4 523	695	1 193	500	693
Reconstruction gymnase Pompidou	TX/SPORT/2011/1	6 470	2 520	8 990	4 986	4 000	4		
Réhabilitation gymnase Dallier	TX/SPORT/2012/1	3 158		3 158		100	3 058	3 025	33
Travaux rue de Bezons / Marceau	TX/URBAIN/2011/1	5 420		5 420	1 172	1 100	3 148	400	2 748
Travaux réaménagement des espaces publics	TX/URBAIN/2012/1	23 372		23 372	20 330	2 602	440		440
Travaux accessibilité PMR	TX/URBAIN/2012/4	10 000		10 000	4 594	665	4 741	500	4 241
Contrat de Performance énergétique	TX/BATCOM/2013/1	9 850		9 850	3 801	305	5 744	1 000	4 744
Création éco-quartier DELAGE	TX/URBAIN/2014/1	10 000	15 000	25 000	6 440	6 208	12 352	10 385	1 967
Extension école Molière	TX/ECOLE 2016/1	2 920		2 920	2 655		265		
Réaménagement Charras	TX/URBAIN/2016/1	25 000		25 000	3 889	5 400	15 711	11 550	4 161
Aménagement axe Gambetta EOLE	TX/URBAIN/2016/2	15 000		15 000	718	700	13 582	4 050	9 532
Regroupement écoles Musset-Dumas	TX/ECOLE/2017/1		3 500	3 500		1 120	2 380		2 380
TOTAL		165 847	24 150	189 997	84 229	25 645	80 123	35 910	43 198

c) Analyse et évolution de l'encours et de la structure de la dette

Au 31 décembre 2018, la dette de la ville sera constituée de 36 emprunts, totalisant un encours prévisionnel de 129 593 k€.

Le **taux moyen de la dette** qui mesure le coût de la dette est de **3,10 %** pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 8 mois (durée restante pour achever le remboursement des prêts).

1) Une dette sécurisée

La Charte de bonne conduite (CBC - ou charte Gissler) entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales

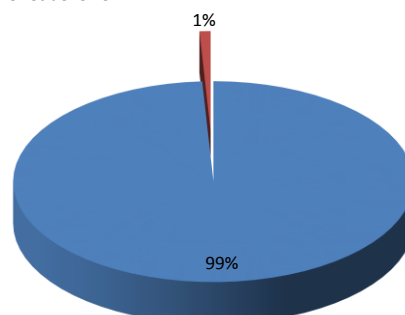
INDICES SOUS-JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Ecart	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5.

La dette de la Ville est répertoriée ainsi dans ce cadre :

Classification Gissler	Nombre de contrats	Montant en euros	% de l'encours
1A	35	128 441 225 €	99,11%
1B	1	1 152 063 €	0,89%
Total	36	129 593 288 €	100,00%

Classification des prêts selon la charte Gissler au 31/12/2018

- (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
- (B) Barrière simple. Pas d'effet de levier

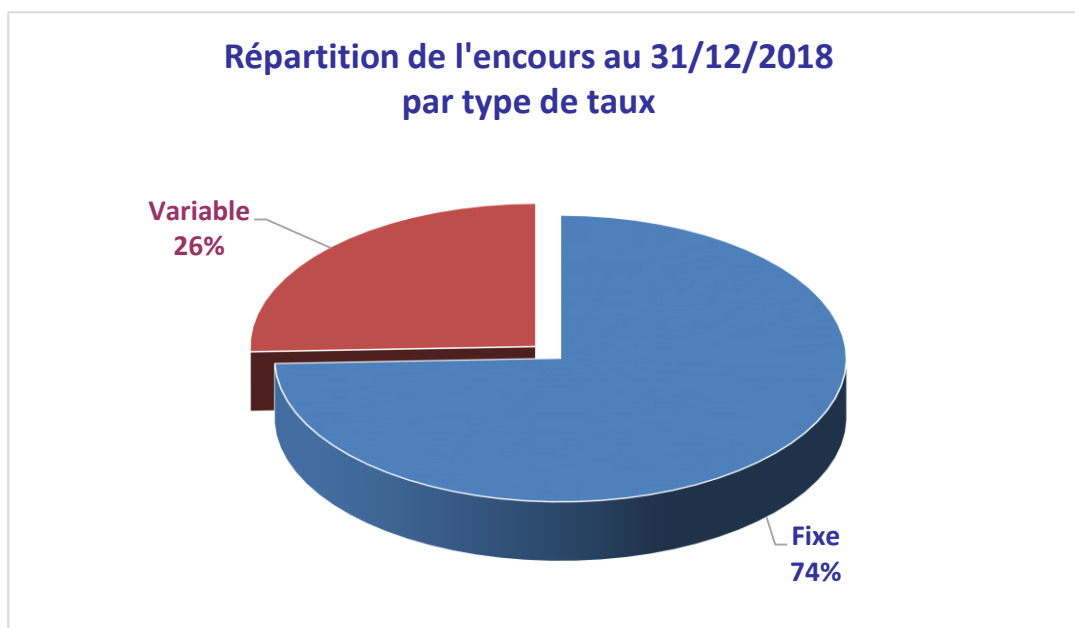


2) Une structure de taux peu exposée

L'encours de dette reste majoritairement positionné à taux fixe.

Un capital restant dû au 31/12/2018 composé de :

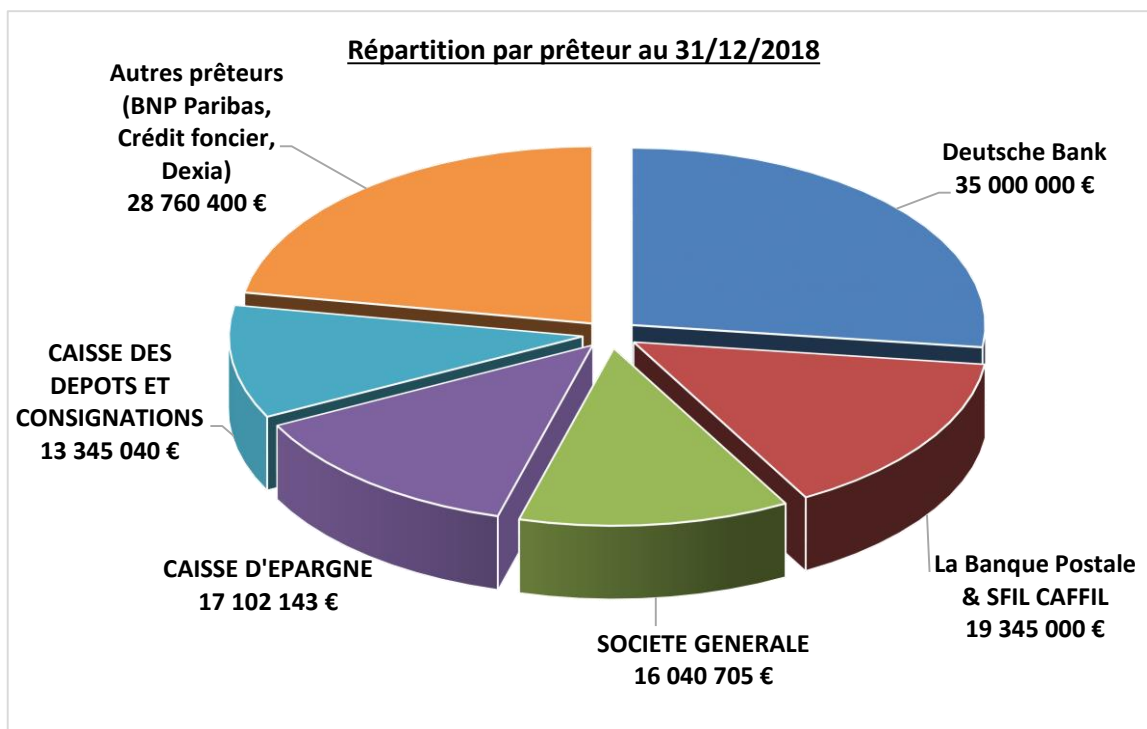
- 74 % de produits à taux fixe qui sécurisent l'encours.
- 26 % de produits à taux variable qui permettent de profiter de taux courts bas actuels et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.



3) De nombreux établissements financiers sont partenaires de Courbevoie

La Deutsche Bank reste le principal prêteur de la ville (27% de l'encours), mais La Banque Postale devient notre second prêteur (14,9%). En effet, cet établissement souhaite devenir un acteur majeur des prêts au secteur public, et remporte de nombreuses consultations de collectivités par ses conditions de taux très avantageuses (et toujours sécurisées bien évidemment).

L'ensemble des autres établissements bancaires nationaux intervenants sur le marché du financement des collectivités sont présents.



Répartition prévisionnelle de la dette au 31/12/2018 par prêteur

Prêteur	CRD au 31/12/2018	% du CRD
Deutsche Bank	35 000 000 €	27,01%
La Banque Postale & SFIL CAFFIL	19 345 000 €	14,93%
SOCIETE GENERALE	16 040 705 €	12,38%
CAISSE D'EPARGNE	17 102 143 €	13,20%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 345 040 €	10,30%
Autres prêteurs (BNP Paribas, Crédit foncier, Dexia)	28 760 400 €	22,19%
	129 593 288 €	100,00%

